

Questions orales

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est généralement la pratique du ministère de favoriser l'amélioration des conditions des employés et c'est ce sur quoi on se base pour accorder des subventions de formation en cours d'emploi à tout employeur. Règle générale, il y a beaucoup plus de ces subventions et de contrats qui sont accordés à des sociétés privées qu'à des sociétés de la Couronne.

M. Neddoly: Étant donné que depuis 1968, la société bien connue de M. Roman, la Dennison Mines, a reçu du ministère de la Main-d'œuvre six subventions totalisant presque \$300,000 pour assurer la formation de sa main-d'œuvre, alors que la société d'État Eldorado Nuclear Mines Limited ne recevait que \$9,000 pour les mêmes fins, le ministre voudrait-il examiner cette question et clarifier cette très singulière situation?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je serai heureux d'examiner la situation, mais je peux assurer au député qu'il n'est sûrement pas question de favoritisme politique.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[Français]

LES PORTS

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PORT PÉTROLIER SUR LE SAINT-LAURENT—LA LETTRE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec a exprimé, hier, une sérieuse inquiétude quant à la déclaration faite par le ministre de l'Environnement, savoir qu'il était ridicule de penser de construire un port pour pétroliers géants sur le Saint-Laurent, et étant donné que le premier ministre a dit, au début de la semaine, ne pas être au courant de cette lettre, pourrait-il dire aujourd'hui si la déclaration du ministre de l'Environnement reflétait la politique du gouvernement, ou si les discussions à ce sujet se poursuivent toujours comme il l'a prétendu au début de la semaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président, comme je l'ai déjà dit, les discussions se poursuivent toujours. Le ministre de l'Environnement, dans ce cas-ci comme dans d'autres, fait son travail en tant que ministre de l'Environnement, soit d'appeler l'attention du public et des gouvernements sur les dangers de la pollution, pour la protection de l'environnement de certains développements. Ses conseils sont toujours considérés dans les décisions du gouvernement, ainsi que ceux que nous recevons des ministères de l'Expansion économique régionale, des Finances, des Transports, de l'Industrie et du Commerce, etc. Chaque ministre joue son rôle, et les discussions ne sont pas terminées.

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PORT PÉTROLIER SUR LE SAINT-LAURENT—POURPARLERS AVEC LE QUÉBEC

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, étant donné que le premier ministre nous dit que les discussions ne sont pas terminées, pourrait-il assurer la

[M. Neddoly.]

Chambre qu'il est disposé à considérer les instances du gouvernement du Québec à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Assurément, monsieur le président.

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PORT PÉTROLIER SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT À UN PROJET À FRAIS PARTAGÉS

M. Jacques-L. Trudel (Montréal-Bourassa): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A-t-il reçu une demande à l'effet que le gouvernement fédéral aide ou participe à un projet conjoint, selon lequel l'industrie privée, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral construiraient un «super» port dans le golfe Saint-Laurent?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je sais que de telles questions sont effectivement discutées et proposées. Je ne peux pas dire que, personnellement, j'ai été saisi de la question, mais je crois comprendre qu'elle est discutée par certains ministres du gouvernement fédéral avec des ministres du gouvernement provincial.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LE CAS DU STIMULANT RALGRO POUR L'ÉLEVAGE DES BESTIAUX

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que l'usage du diethylstolbestrol mieux connu sous le nom de DES, a été interdit comme moyen de stimuler la croissance des bestiaux à cause de ses propriétés cancérigènes bien que son caractère inoffensif ait été établi depuis bientôt deux décennies, le ministre pourrait-il assurer aux Canadiens que le nouveau stimulant ralgro, qu'il est maintenant permis d'utiliser au Canada, est une drogue inoffensive pouvant servir à cette fin, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire de l'interdire plus tard à cause de recherches insuffisantes?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les scientifiques qui ont participé aux recherches m'ont assuré que le produit était inoffensif et qu'on s'en était assuré avant que l'utilisation du ralgro soit officiellement permise au Canada. Je ne peux que répéter ce qu'ils m'ont dit.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère qu'il n'y aura pas trop de questions supplémentaires parce que nous aurons bientôt terminé la période des questions.

M. Mitges: Étant donné que beaucoup de pays acceptent encore d'acheter notre boeuf parce que nous avons interdit l'usage du DES, le ministre peut-il nous assurer que ces pays continueront d'acheter notre boeuf même s'il a été traité au ralgro?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, on me m'a pas dit qu'il ne le feraient pas.